

## Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **AGROTECH-DESMEDIPHAME PLUS EC***

*de la société* AGROTECH TRADING GMBH

*numéro de dossier* n°2019-6142

*Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 9 décembre 2019,*

*Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame par le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019,*

*Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,*

*Considérant la nécessité de revoir le délai de grâce accordé à la vente et à la distribution, compte tenu des conditions climatiques particulières de l'année 2020,*

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France**, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 9 décembre 2019 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

### Informations générales sur le produit

Nom du produit	AGROTECH-DESMEDIPHAME PLUS EC
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	AGROTECH TRADING GMBH kirchenberg 13, A-4310 MAUTHAUSEN - AUTRICHE, AUTRICHE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	25 g/L - desmédiphame 151 g/L - éthofumesate 75 g/L - phenmédiphame
Numéro d'intrant	2050215
Numéro de permis	2060005
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

### Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/01/2020
Date limite pour la vente et la distribution	01/06/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/07/2020

A Maisons-Alfort, le

31 mars 2020

Le Directeur Général

  
Dr Roger GENET  
